

## SEANCE PUBLIQUE reçoit la CNIL pour parler cartographie Présidentielle et RGPD

En préparation de l'élection Présidentielle, SEANCE PUBLIQUE cartographie et analyse les candidats, leurs entourages et membres des partis politiques, think tank et experts qui ont un rôle prépondérant dans le débat public. Ces travaux sont réalisés dans le respect du Règlement général pour la protection des données (RGPD) en vigueur depuis 2018. Pionnier du lobbying responsable®, et conformément à la réglementation, SEANCE PUBLIQUE a entrepris de contacter chacune des personnalités présentes sur ces cartographies dites « Présidentielle » afin de les informer de leur présence dans nos fichiers et confirmer auprès d'elle le respect de leur droit d'opposition.

Cette démarche a été initiée par le cabinet suite à la décision de la Commission nationale de l'informatique et Libertés (CNIL) liée aux cartographies réalisées dans le cadre de la représentation d'intérêt.

Cette décision de la CNIL apporte en effet des précisions sur l'application du RGPD précisant notamment que si la création de fichiers de contacts par les représentants d'intérêts à des fins de lobbying est légitime, elle demeure toutefois encadrée.

SEANCE PUBLIQUE a analysé les conséquences de cette décision sur le métier des affaires publiques et plus particulièrement dans le cadre des travaux menés par le cabinet.

La première étape a été de valider la relation de sous-traitant du cabinet pour les responsables de traitement que sont les acteurs économiques (Art 28). La deuxième étape a été d'informer les personnes présentes dans les cartographies afin de leur permettre droit d'opposition (Art 14).

Nous pensons désormais important de faire un travail de pédagogie pour expliquer ces évolutions et les conséquences en termes de protection des données.

Le 1<sup>er</sup> décembre prochain, SEANCE PUBLIQUE reçoit Rodolphe GENISSEL, juriste en charge de la formation restreinte au service des sanctions et du contentieux à la CNIL pour informer, expliquer et répondre aux interrogations des acteurs économiques partenaires du cabinet.

Dans le cadre de notre Masterclass formation professionnelle, une nouvelle formation sera dédiée à ce sujet le 10 février 2022. Des interventions de SEANCE PUBLIQUE sont prévues dans les entreprises et organisations pour faire de la pédagogie sur cette nouvelle étape de la réglementation du métier de la représentation d'intérêts dans le cadre d'un lobbying responsable.

### SEANCE PUBLIQUE est un cabinet de conseil en affaires publiques.

Pionnier du **lobbying responsable® depuis 2008**, SEANCE PUBLIQUE, cabinet de conseil en affaires publiques, anticipe au quotidien les évolutions de la réglementation du métier. *Ses domaines d'intervention concernent l'ensemble des parties prenantes de la décision publique française : **Gouvernement, Parlement et Territoires**. La transparence, le dialogue, le respect du fonctionnement démocratique sont les valeurs qui animent les collaborateurs du cabinet au quotidien.*